

EFAS

Le 15 mai 2018, la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique au Conseil national (CSSS) a mis en consultation l'avant-projet portant sur la modification de la loi fédérale sur l'assurance maladie (Financement uniforme des prestations ambulatoires et stationnaires).

Selon le FST, cela permettrait enfin de concrétiser une innovation nécessaire et absolument fondamentale. L'EFAS promeut une plus grande efficacité, permet des améliorations qualitatives et contribue à éliminer les fausses incitations.

Sans financement uniforme, les réformes ultérieures ne pourront progresser qu'au prix d'énormes efforts. Le projet poursuit trois objectifs concrets: la promotion du transfert vers les traitements ambulatoires, qui tendent à être moins onéreux, la stabilisation de la part des coûts de santé soumis à assurance obligatoire financés par les primes et les impôts, et en-

Une mesure structurelle qui maîtrise les coûts et promeut la qualité

fin la promotion d'une tarification adéquate.

Le FST soutient la répartition nécessaire et équitable des coûts: l'EFAS engage les cantons comme les assureurs, car ceux-ci participeront alors tous deux au financement des prestations ambulatoires aussi bien que stationnaires. Point important: à l'avenir, tout le monde bénéficiera ainsi de la participation des cantons, que le traitement soit réalisé en ambulatoire ou en stationnaire. Les cantons devraient alors contribuer à hauteur d'au moins 25,5% aux coûts nets (après déduction de la franchise et de la quote-part). Ce pourcentage a été défini de telle sorte que le financement uniforme n'ait pas d'incidence sur les coûts pour les cantons et les assureurs.

Vous retrouverez nos principaux arguments dans notre réponse à la consultation, disponible sur notre site Web www.santepourtous.ch.

Editorial

Mesdames, Messieurs,

Le monde politique a admis que le système de santé avait besoin de vraies réformes. La hausse des coûts alliée au potentiel d'amélioration de la qualité représentent un défi que nous sommes en devoir de relever. Il ne suffit plus d'équilibrer les coûts et les prix dans le système de santé en renvoyant à la qualité toujours aussi bonne de notre prise en charge. Nous avons également besoin de concepts durables et bénéficiant d'un vaste soutien pour contribuer à la maîtrise des coûts sans pour autant restreindre l'accès aux traitements et à la prise en charge de premier rang. Cela appellera encore et toujours des réponses sur lesquelles l'Etat peut et doit s'exprimer, et d'autres où il doit s'abstenir.

Le Forum Santé pour Tous (FST) est de cet avis. Notre engagement de longue date porte ses fruits: des idées jusqu'alors minoritaires au Parlement sont désormais sérieusement examinées. Par exemple le principe EFAS: Celui-ci prévoit d'encourager le transfert des prestations stationnaires vers le domaine ambulatoire, qui tend à être moins onéreux, et de faciliter une prise en charge coordonnée. Le FST soutient ces efforts: nous affirmons depuis toujours qu'aucune amélioration de la qualité ni aucune maîtrise des coûts ne sera possible sans réforme structurelle du financement du système de santé.

Notre engagement pour un système de santé libéral et abordable ne se dément pas: nous sommes actifs au Parlement, nous vous invitons à des séances d'information et à des manifestations régionales et nous vous informons régulièrement des tendances et des étapes nécessaires pour préserver une offre de soins moderne, sûre et libérale.

Vous aussi, devenez membre du Forum Santé pour Tous!

**Damian Müller, conseiller aux Etats
Président du Forum Santé pour Tous**

Gestion des admissions

La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique au Conseil national a approuvé le projet soumis par le Conseil fédéral pour l'admission des prestataires de soins et l'a examiné dans le détail.

Outre le procédé d'admission formel des prestataires de soins dans le domaine ambulatoire, le projet prévoit toujours la possibilité de définir des quotas cantonaux pour les médecins pratiquant en ambulatoire. Et ce, alors que les patients ne se préoccupent plus

Qualité

Les efforts qualitatifs de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique au Conseil national montrent la voie à suivre: le projet LAMal «Renforcement de la qualité et de l'économicité» doit être à la hauteur de son nom.

Le Conseil fédéral et la Commission du Conseil des Etats ont raison d'affirmer que l'amélioration de la qualité du système de santé ne doit pas être financée par les primes, mais par la Confédération et les cantons.

Seule une approche nationale peut entraîner des effets

des frontières cantonales depuis déjà longtemps.

Selon le FST, cette proposition n'offre toujours aucune alternative au blocage aux admissions existant qui représenterait une solution durable et efficace au niveau national. Dans ce cadre, l'EFAS comme la gestion des admissions devraient à juste titre être gérés de manière coordonnée, une approche nationale ne pouvant être suivie d'effet si l'un va sans l'autre.

De bonnes conditions-cadres

Le FST confirme que les primes ne devraient pas être affectées aux efforts qualitatifs. Il est toutefois important de limiter les mesures étatiques à la garantie des conditions-cadres.

De même, l'administration doit comparer les différentes formes juridiques possibles et montrer comment elles s'articulent avec les autres révisions de la loi fédérale sur l'assurance maladie. Le FST soutient la réalisation de comparaisons en vue d'identifier la forme juridique optimale.

Evénements

Depuis 2017, le FST invite à des manifestations régionales. Nous complétons ainsi les séances d'information ayant lieu à Berne et portons les principes et informations visant à une conception libérale de notre système de santé auprès de parties prenantes et d'hommes et de femmes politiques locaux et cantonaux.

Manifestation régionale Suisse centrale

- Mercredi 24 octobre 2018 à partir de 18h00
Hôtel Waldstätterhof, Lucerne
Guido Graf, conseiller d'Etat et chef du Département de la Santé publique (LU), et Dr Josef E. Brandenberg, président de la FMCH, donneront une conférence sur le thème EFAS.
Leurs interventions seront suivies d'un débat et d'un apéritif dînatoire.

Veuillez vous inscrire dès maintenant sur: contact@santepourtous.ch.

Séance d'information au printemps 2019

Nous sommes très heureux d'accueillir le ministre de la Santé Alain Berset à notre événement traditionnel de la session de printemps 2019 en tant que conférencier principal. La date et le programme seront communiqués ultérieurement.

Vous trouverez de futurs événements, des communiqués de presse et des documents de synthèse sur: www.santepourtous.ch

Devenez membre!

Le Forum Santé pour Tous, qui œuvre en faveur d'un système de santé libéral, vous informe en permanence et organise pour vous différentes manifestations.

Nous nous réjouissons de vous compter bientôt parmi nos membres. Contactez-nous à l'adresse suivante: contact@santepourtous.ch